

# Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Novembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h00 sous la présidence de M. Jean-Marc SARDAT, Maire de la Commune.

**Présents** : Mmes et MM Jean-Marc SARDAT, Jacqueline ANGLARD, Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Hervé VALLADIER, Gérard LÉGER, Patricia MESQUITA-SILVA, Richard NUNES, Gilles PEYVEL.

**Absents représentés** : Mmes Patricia BILLARD (pouvoir à M. Rémi GARDÈS), Patricia MERAUD (pouvoir à Mme Jacqueline ANGLARD).

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marc SARDAT.

Il est d'abord donné lecture du précédent compte-rendu de la réunion du Conseil municipal, qui est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des sujets suivants inscrits à l'ordre du jour :

**- Indemnité de gardiennage de l'Eglise du Bourg – année 2020 :**

est approuvé le montant de l'indemnité qui sera versée à M. Beaujeu pour le gardiennage de l'église du Bourg.

Vote pour à l'unanimité (11).

**- Frais de fonctionnement Ecole Saint-Joseph – année 2020 :**

Monsieur le Maire expose que, dans un but d'harmonisation, la participation aux frais de fonctionnement de l'école « Saint-Joseph » de Saint-Bonnet-le-Chateau sera de 808,47 € (au lieu de 972 € demandée) par élève.

En effet, il est décidé de verser la même somme par élève que celle versée à l'école de Saint-Maurice -en-Gourgois.

Vote pour à l'unanimité (11).

**- Eclairage cheminement bourg -abribus :**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage pour le cheminement bourg abribus. Le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut réaliser ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le montant des travaux estimé à 27 416.83 € et la participation prévisionnelle de la Commune sera de 15 353.42 €.

Vote pour à l'unanimité (11).

**- Convention adhésion au service optionnel Pôle Santé au travail du Centre de Gestion de la Loire :**

Monsieur le Maire expose : la Mairie confie au Centre Départementale de Gestion de la fonction territoriale de la Loire le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale professionnelle et préventive au profit de ses agents.

Renouvellement de la convention à compter du 01 janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Vote pour à l'unanimité. (11).

**- Bail de gré à gré pour la location d'un appartement appartenant à la Commune :**

Est approuvé le renouvellement du bail d'un appartement situé dans l'immeuble de l'ancienne école du bourg de Rozier-Côtes-d'Aurec. Le loyer annuel est réajusté suivant la variation en vigueur de l'indice de Référence des Loyers publié par l'INSEE.

Vote : Pour (09), Contre (1), Abstention (1).

**Questions diverses :**

- **Abribus : Une relance est transmise pour la finition de l'installation,**
- **Des panneaux « sans issue » seront installés dans les hameaux,**
- **Installation des illuminations le 2 décembre,**
- **Devant l'impossibilité d'organiser des réunions, nous devons reporter la présentation des travaux de la rue principale du Bourg.**

**Fin de séance : 20h15**

**Le Maire :**

**Jean-Marc SARDAT.**